

CHAPITRE 1

ARRIERE-PLAN DU PROJET

CHAPITRE 1 ARRIERE-PLAN DU PROJET

Depuis son indépendance en 1960, la République du Cameroun a poursuivi sa croissance économique à un rythme régulier. Cependant la baisse des prix des produits primaires depuis 1986 a eu des conséquences défavorables sur la balance des paiements du pays de sorte que le pays est confronté par un sérieux problème financier. En effet, depuis 1986 aucune salle de classe n'a été construite et aucun des bâtiments scolaires existants n'a été réhabilité ni entretenu si bien que leur état s'est délabré rapidement. La dégradation de l'économie a eu également des impacts sérieux sur l'économie familiale ce qui a entraîné l'accroissement du nombre d'enfants qui abandonnent l'école du fait que leurs parents démunis ne peuvent pas payer les frais d'écolage d'où la diminution du taux de scolarisation brut qui était de 92,8 % en 1990/91 à 77,1 % en 1996/97. A en ajouter que la dégradation de l'économie a accéléré l'exode rural ayant pour résultat la dégradation rapide du cadre d'enseignement due au phénomène de classes à effectifs pléthoriques et au délabrement des infrastructures dans les écoles du milieu urbain.

En 1995, à l'occasion de la reprise de l'aide financière qui était suspendue le Ministère de l'Education Nationale (MINEDUC) a organisé les "Etats Généraux de l'Education" sous l'initiative de la Banque Mondiale et de l'UNESCO pour identifier les problèmes du secteur de l'Education et proposer les objectifs de la politique d'éducation.

Sur la base du résultat desdits "Etats Généraux de l'Education" le "Projet Education V" sous le financement de la Banque Mondiale a été élaboré en janvier 1998. Cependant ce "Projet Education V" a été suspendu à la suite de la décision relative à l'initiative pour les pays pauvres très endettés, et ensuite reformulé par le MINEDUC sous le titre de la "Stratégie du Secteur de l'Education" qui couvre les domaines les plus étendus en août 2000 qui sera mise en œuvre à partir de l'année 2001/02. Cette Stratégie a pour objectif l'amélioration du taux de scolarisation net qui est actuellement de 65 % à 75 % d'ici 2005. En outre, en avril 1998 la "Nouvelle Loi Fondamentale de l'Education" qui édicte la mise en œuvre des idées conceptuelles et du nouveau système éducatif adoptés dans le cadre des "Etats Généraux de l'Education" a été mise en place.

Afin d'atteindre l'objectif ci-dessus mentionné, le Gouvernement du Cameroun a construit 48 nouvelles écoles sous le financement de la BID, et a demandé au Japon le financement pour le "Projet de Construction d'Ecoles Primaires I en République du Cameroun" pour la construction de 30 écoles afin de réduire les classes à effectifs pléthoriques et d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement dans la ville de Yaoundé qui est la capitale du pays et la ville de Douala, qui est un des centres économiques du pays où les conditions d'apprentissage et d'enseignement sont dégradées. Dans le cadre de ce Projet qui a été exécuté en 3 ans à partir de 1997, 318 salles de classe délabrés et présentant le risque d'effondrement ont été remplacées par les nouvelles classes et 18 salles de classe ont

été construites en extension, ce qui a permis de réduire le nombre d'effectifs par classe qui était de 71 à une valeur plafond de 60 dans ces 2 villes, et améliorer largement les classes à effectifs pléthoriques. A en ajouter que le nombre total d'effectifs des écoles concernées de 36.400 a passé après la mise en œuvre du Projet à 42.780, ce qui correspond à une augmentation des enfants scolarisés de 17 %. Ce 1er Projet qui apporte une grande contribution au développement durable du pays est très apprécié et très connu par le peuple du Cameroun. Néanmoins, bien que la conjoncture économique continue de s'améliorer progressivement depuis 1996, dans le secteur de l'Education seulement les projets de la BID et du don japonais ont été réalisés et la dégradation du cadre d'enseignement est très sérieuse étant donné l'accroissement de la population scolarisable du primaire et l'avancement du délabrement des infrastructures scolaires existantes, d'où les besoins énormes en construction d'écoles primaires.

Dans telle situation, le Gouvernement du Cameroun a formulé en septembre 1999 la requête pour une aide financière non-remboursable pour le "Projet de Construction d'Ecoles Primaires II" qui consiste à construire 402 salles de classe en remplacement de celles vétustes ou en extension dans les 46 écoles dans les Provinces du Centre, de l'Ouest et du Sud afin de réduire les classes à effectifs pléthoriques et améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement. Faisant suite à cette requête, le Japon a effectué l'étude du concept de base du Projet du 6 février au 26 mars 2001. A la suite des études sur place, il s'est avéré que dans la requête pour certains sites les écoles individuelles se trouvant sur un site sont considérées comme une seule école ou bien une seule école est considéré comme plusieurs écoles individuelles. Sur la base de la concertation entre les deux parties sur les écoles d'intervention, il a été confirmé que les nombres d'écoles et de sites d'intervention sont respectivement de 43 et de 39.

Contenu de la Requête

Sites ciblés

	Requête initiale	Requête définitive
Province du Centre	18 écoles, 150 salles de classe	17 écoles, 15 sites
Province de l'Ouest	15 écoles, 126 salles de classe	18 écoles, 16 sites
Province du Sud	13 écoles, 126 salles de classe	19 écoles, 17 sites
Total	46 écoles, 402 salles de classe	43 écoles, 39 sites

Infrastructures

Salles de classe, Bureau de directeur, magasin et bloc sanitaire

Matériels didactiques

Tables-bancs pour élèves, table et chaise pour maître, armoire, tableau noir et panneau d'affichage